

Votre assureur conseil : MASTER

Gestion administrative
1, avenue des cités unies d'Europe
CS 10217
41103 Vendôme Cedex
Tél. 02 54 73 85 00 - Fax 02 54 73 86 00
@ : Productionmaster@monceauassurances.com

AUTO-ÉCOLE LA GARENNE
Madame Sophie BOILEAU

centre commercial la garenne

85000 LA ROCHE SUR YON

ATTESTATION D'ASSURANCE
Garantie financière des écoles de conduite

Attestation conforme à l'arrêté du 26 février 2018 portant création du Label
« Qualité des formations au sein des écoles de conduite »

Nous soussignés, **Mutuelle Centrale de Réassurance**, attestons que :

L'école de conduite :

AUTO-ÉCOLE LA GARENNE Madame BOILEAU Sophie, agrément préfectoral n° E0208503750

sis : centre commercial la garenne 85000 LA ROCHE SUR YON

Bénéficie d'une **GARANTIE FINANCIERE** en tant qu'adhérent n°0337/2017 au contrat d'assurance collectif n°9002000006.

Cette garantie financière garantit le remboursement des prestations non consommées pour les contrats de formation préparatoires aux permis de conduire selon la réglementation en vigueur, en cours au moment où l'exploitation de l'école de conduite labellisée serait rendue impossible du fait d'une décision administrative ou judiciaire entraînant une fermeture définitive ou ininterrompue d'au moins trois mois.

Tous les contrats de formation à la conduite et à la sécurité routière selon la réglementation en vigueur, de l'école de conduite sont couverts par une garantie financière.

Le montant de la garantie par année d'assurance couvre 30% de la part du chiffre d'affaires annuel de l'exercice précédent réalisé par l'école de conduite au titre des formations préparatoires aux permis de conduire.

La présente attestation valable pour la durée de l'adhésion au contrat d'assurance collectif du 13/09/2018 au 27/11/2018 à 24 heures, ne saurait engager l'assureur en dehors des conditions et limites fixées par les dispositions contractuelles auxquelles elle se réfère, et sous réserve des cotisations y afférentes et de la délivrance du label à l'école de conduite.

Pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Vendôme, le 05/10/2018

La Société

